

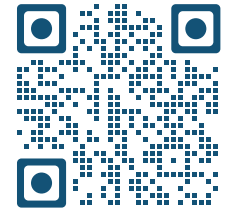
LA SUISSE VOTE

27 SEPTEMBRE 2026



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

Scanne le code QR pour
en savoir plus sur les
votations actuelles !



SOMMAIRE

Initiative sur la neutralité	4
Initiative sur l'alimentation	6

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La présente brochure de votation est politiquement neutre et vise à informer les jeunes adultes sur les votations. Les directives de la liberté de vote sont respectées (formation d'une opinion non faussée) et contrôlées par un comité neutre qui s'assure également de la conformité de la brochure avec le matériel officiel de vote.

Avertissement

Tous les droits, titres et revendications sur, pour et à partir de toutes les informations et de tous les contenus (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de la brochure easyvote qui découlent de la propriété intellectuelle restent la propriété de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure easyvote par mail à info@easyvote.ch.

Rédaction

Ursina Mühlethaler (direction), Ansel Schirmer, Bérénice Georges, Elisa Marchon, Fabian Pfister, Isabel Witschi, Jolanda Karagkounis, Luana Marti, Nathalie Reichel, Rahel Rusterholz, Robin Walz, Thasmija Srithamarajah

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son offre easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenue au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Mise en page

Thierry Bongard, Sven Kristlbauer

Lectorat

Genossenschaft traduko

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage

107'453

Chère lectrice, cher lecteur,

L'été touche bientôt à sa fin et la troisième votation fédérale de l'année 2026 approche à grands pas. Le 27 septembre, tu pourras te prononcer sur deux initiatives au niveau fédéral : l'initiative sur la neutralité et l'initiative sur l'alimentation. Dans ton canton également, tu auras peut-être l'occasion de faire entendre ta voix et de participer aux décisions.

Notre brochure easyvote t'accompagnera une nouvelle fois lors de ces votations et t'informera de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets afin que tu puisses prendre la meilleure décision pour toi. Si tu souhaites obtenir davantage d'informations sur les thèmes actuellement soumis au vote, scanne le code QR en haut à droite et consulte notre contenu supplémentaire !

As-tu besoin d'un petit rappel pour ne pas manquer le passage aux urnes ? Avec notre #Voteweek, tu seras toujours bien informé et tu ne manqueras pas le dernier délai pour déposer ton enveloppe ! Pour encore plus d'informations sur les votations, suis-nous sur nos comptes Instagram ou sur TikTok  .

Fais entendre ta voix !

Ursina Mühlethaler (direction de la rédaction) et l'équipe d'easyvote

Initiative sur la neutralité

But

La neutralité de la Suisse doit être définie de manière plus stricte dans la Constitution fédérale.

Situation actuelle

Depuis 1848, la neutralité de la Suisse est inscrite dans la Constitution fédérale. Par conséquent, le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre des mesures pour la préserver.

La neutralité de la Suisse est reconnue à l'échelle internationale et est considérée comme « permanente » et « armée ». « Permanente » signifie que la Suisse reste neutre dans les conflits opposant d'autres États. En tant qu'État neutre, la Suisse ne peut, p. ex., pas participer à des conflits armés entre d'autres États ni apporter un soutien militaire aux États en guerre. La Suisse peut toutefois reprendre des **sanctions**. « Armée » signifie que l'armée assure la défense du pays et de la neutralité.

Une **initiative populaire** demandant de définir plus strictement la neutralité de la Suisse dans la Constitution fédérale a été déposée. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la neutralité de la Suisse sera définie de manière plus stricte. Pour cela, la Constitution fédérale sera complétée.

Désormais, il sera explicitement inscrit dans la Constitution que la Suisse :

- définit sa neutralité comme « perpétuelle » et « armée » ;
- n'adhère à aucune alliance militaire ou défensive ;
- ne coopère avec une telle alliance que si la Suisse est directement attaquée ou si une attaque est en préparation ;
- ne participe pas aux conflits militaires entre États tiers ;
- n'applique plus de sanctions contre des États en guerre (sauf les sanctions de l'ONU et les mesures visant à empêcher que des sanctions soient contournées par la Suisse) ;
- utilise la neutralité pour son rôle de médiatrice.

Sanctions

Les sanctions sont des mesures de contrainte visant p. ex. à amener des États ou des personnes à modifier leur comportement. Elles visent à protéger le droit international et les droits de l'homme. Elles peuvent prendre la forme de restrictions commerciales ou d'interdictions de voyager. La Suisse doit appliquer les sanctions de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Pour celles d'autres États ou organisations, le Conseil fédéral décide au cas par cas. Après l'attaque russe contre l'Ukraine, qui viole le droit international, la Suisse a p. ex. repris les sanctions de l'Union européenne (UE).

Arguments

Oui

Partisans

- La Suisse a besoin d'une neutralité crédible, armée et totale. Cette neutralité protège le pays de la guerre.
- La neutralité suisse est fiable quand elle est perpétuelle. Une neutralité stricte a fait ses preuves.
- Les mesures de contrainte économique touchent souvent la population. Une neutralité totale implique de renoncer à ces sanctions.

Non

Opposants

- La Suisse a besoin d'une marge de manœuvre pour appliquer sa neutralité. L'initiative la restreint.
- L'initiative complique la coopération internationale en matière de sécurité. Cela menace la sécurité de la Suisse.
- L'initiative fait perdre à la Suisse sa crédibilité comme partenaire de sécurité et affaiblit son industrie de l'armement.

Initiative populaire

Une initiative populaire fédérale permet au corps électoral de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut pour cela récolter 100 000 signatures de citoyennes et citoyens ayant le droit de vote dans une période de 18 mois. Si suffisamment de signatures sont déposées à temps, le corps électoral se prononce sur la modification proposée de la Constitution fédérale.

Conseil national



non
65 oui
124 non
5 abstentions

Conseil des États



non
10 oui
29 non
5 abstentions

Conseil fédéral



non

Initiative sur l'alimentation

But

La Suisse doit produire nettement plus d'aliments elle-même pour être moins dépendante de l'étranger.

Situation actuelle

Selon la Constitution fédérale, la Confédération doit créer les conditions pour que la population suisse dispose de suffisamment d'aliments de qualité et abordables. Le **taux d'auto-approvisionnement net** de la Suisse est d'environ 45 pour cent.

L'agriculture suisse est soumise à des règles protégeant l'environnement, la **biodiversité** et l'eau potable. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent renforcer la sécurité alimentaire et rendre l'agriculture plus durable. Le Conseil fédéral prévoit p. ex. de porter le taux d'auto-approvisionnement net à au moins 50 pour cent d'ici 2050.

Une initiative populaire demandant que la Suisse produise beaucoup plus d'aliments elle-même a également été déposée. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la Constitution fédérale sera modifiée. Il y sera inscrit que :

- Le taux d'auto-approvisionnement net de la Suisse doit être porté à au moins 70 pour cent. Pour cela, il faut produire et consommer moins d'aliments d'origine animale et davantage d'aliments d'origine végétale.
- L'eau potable doit être explicitement reconnue comme un aliment devant être disponible en quantité suffisante pour la population suisse.
- La fertilité des sols et la biodiversité doivent être mieux protégées.
- La pollution due aux produits phytosanitaires et aux engrais doit être réduite.

Les nouvelles prescriptions doivent être mises en œuvre dans les dix ans suivant l'acceptation de l'initiative. La Confédération doit soutenir financièrement les adaptations nécessaires dans l'agriculture.

Taux d'auto-approvisionnement net

Le taux d'auto-approvisionnement net indique quelle part des aliments consommés en Suisse est réellement produite dans le pays. Il montre, p. ex., dans quelle mesure un pays peut faire face à des pénuries à l'échelle internationale. Son calcul tient compte du fait qu'une partie des aliments d'origine animale est produite avec des aliments pour animaux importés. Il est donc inférieur au taux d'auto-approvisionnement brut et reflète mieux l'indépendance réelle de la Suisse dans la production alimentaire.

Biodiversité

La biodiversité est le terme scientifique pour désigner la diversité biologique. La biodiversité comprend la diversité des espèces animales et végétales (diversité des espèces), la diversité au sein des espèces (diversité génétique) ainsi que la diversité des habitats et des écosystèmes. Un écosystème est une communauté d'êtres vivants (p. ex. animaux, plantes et êtres humains) dans leur environnement.

Arguments

Oui

Partisans

- L'auto-approvisionnement de la Suisse diminue. En cas de crise, l'agriculture ne peut pas nourrir la population. L'initiative veut répondre à ce problème.
- Les terres fertiles et la biodiversité doivent être préservées pour garantir des récoltes abondantes et sûres ainsi que pour protéger les plantes.
- L'initiative permet de garantir l'approvisionnement en eau potable propre.

Non

Opposants

- Le Conseil fédéral partage certaines préoccupations de l'initiative, mais privilégie une mise en œuvre progressive.
- Augmenter le taux d'auto-approvisionnement net à 70 pour cent en dix ans est irréaliste et nécessiterait de fortes modifications des habitudes alimentaires de la population suisse.
- La mise en œuvre de l'initiative entraîne des coûts élevés pour la Confédération.

Conseil national



non
0 oui
194 non
0 abstention

Conseil des États



non
0 oui
44 non
0 abstention

Conseil fédéral



non



dsj
fspj
fspg
Dachverband Schweizer
Jugendparlamente
Fédération Suisse des
Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera
dei Parlamenti dei Giovani



Imprimé finançant une
contribution au climat
ClimatePartner.com/53458-2608-1009

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch